MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

ACHETEUR PUBLIC

COMMUNE DE CHERENG
66, route nationale
59152 CHERENG

Objet de la consultation :

MODIFICATION DE LA CUISINE ET EXTENSION EN SALLE DE STOCKAGE DE LA SALLE VICTOR PROVO

La Procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

VENDREDI 11 DECEMBRE à 12h 00.

Les candidats devront s'inscrire à l'une des dates proposées auprès de :
credoarchitecture@gmail.com
T : 03 20 04 12 94

DATE DES VISITES OBLIGATOIRES :

Mercredi 02/12/2026 à 11h 00
Vendredi 04/12/2026 à 11h 00

Sommaire

1. OBJET DE LA CONSULTATION 3

1.1. OBJET DU MARCHE 3

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

2.1. INTERVENANTS 3
2.2. PROCEDURE DE PASSATION 4
2.3. FORME DU MARCHE 4
2.4. DECOMPOSITION DU MARCHE 4
2.4.1. Type de contractants 4
2.5. DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS 4
2.6. PROPOSITION 4
2.7. DELAI D'EXECUTION 4

3. LE DOSSIER DE CONSULTATION 4

3.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4
3.2. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE 5
3.3. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION 5

4. VISITE DES LIEUX 5

5. MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS 5

5.1. MODALITES DE DEROULEMENT 5
5.2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE 6
5.2.1. Situation juridique - références requises 6
5.2.2. Capacité économique et financière - références requises 6
5.2.3. Référence professionnelle et capacité technique – références requises 6
5.2.4. Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché 6
5.3. CONTENU DE L'OFFRE 7

6. MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS 7

6.1. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES 7
6.2. DATE LIMITE DE REMISE DES PRIX 7

7. JUGEMENT DES OFFRES 7

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 8

9. REGLEMENT DES LITIGES 9

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Objet du marché

Le présent marché concerne : **MODIFICATION DE LA CUISINE ET L'EXTENSION EN LOCAL DE STOCKAGE DE LA SALLE VICTOR PROVO DE CHERENG**

Lieux d'exécution : 42 Rue Jean Ochin, 59152, Chéreng

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. INTERVENANTS

MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par :
CREDO ARCHITECTURE
M. DI GIACOMANDREA Richard
24quater, rue de Wattignies
59000 LILLE
Courriel : credoarchitecture@gmail.com
T : 03 2004 1294

BUREAU DE CONTROLE

Les travaux faisant l'objet du présent marché sont soumis au contrôle technique (missions L ; LE ; PS ; SEI ; P1 ; HAND-ERP) ce contrôle est assuré par :

APAVE
Mme Alice KIEDOS
17, rue Paul Dubrule
59810 LESQUIN
Courriel : alice.kiedos@apave.com
T : 06 75 83 85 56
F : 03 20 42 76 10

COORDONNATEUR SPS :

APAVE
M. Franck HERBERT
17, rue Paul Dubrule
59810 LESQUIN
Courriel : franck.herbert@apave.com
T : 06 71 68 98 14
F : 03 20 42 76 10

2.2. Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-4 et suivants du Code de la Commande Publique. Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché public de travaux.

2.3. Forme du marché

Il s'agit d'un marché ordinaire

2.4. Décomposition du marché

Il n'est pas prévu de découpage en tranches
Les travaux sont répartis en **Trois (3) lots**, chacun faisant l'objet d'un marché distinct répartis comme suit :

LOT N°1 : GROS-OEURE ETENDU
LOT N°2 : ELECTRICITE-COURANTS FORT/COURANTS FAIBLES
LOT N°3 : CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-MATERIEL DE CUISINE

2.4.1. Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises solidaires. La sous-traitance est autorisée

2.5. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.6. Proposition

Le candidat formulera son offre sur la base du descriptif des travaux indiqué dans le CCTP et le DPCP.

2.7. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de 7 mois (inclus la période de préparation) conformément au planning établi et ne peut, en aucun cas, être changé.

Date de début de travaux indicatif : **JANVIER 2027**

3. LE DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- Un modèle d'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le document de prescriptions communes et particulières (DPCP) applicable à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Plans
- Une décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Planning prévisionnel
- Attestation de visite
- Déclaration sur l'honneur

3.2. Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le Dossier de Consultation peut être retiré :

- sur le profil acheteur de la plateforme dématérialisée du Centre de Gestion du Nord : https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome

- sur le site internet de la commune de Chéreng : www.mairie-chereng.fr

3.3. Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. VISITE DES LIEUX

L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur place et prendre connaissance des lieux et de toutes les difficultés d'accès et de déroulement du chantier.

5. MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS

5.1. Modalités de déroulement

Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.
Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

5.2. Renseignements relatifs à la candidature

Le dossier de candidature du soumissionnaire doit contenir les pièces suivantes :

5.2.1. Situation juridique - références requises

- Imprimé DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr, thème : marchés publics);
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés publics prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique *(déclaration incluse dans le formulaire DC1 ou le DUME) ; »*
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail,
- Imprimé DC 2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr, thème : marchés publics).

5.2.2. Capacité économique et financière - références requises

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

5.2.3. Référence professionnelle et capacité technique – références requises

- Présentation d'une liste de prestations exécutées au cours des deux dernières années
- Attestation d'assurance de responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à exécuter ;
- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature: production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché

5.2.4. Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché

- DC 6 ou Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du code du travail;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger;
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr, thème : marchés publics);

Les candidatures qui ne sont pas recevables ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

5.3. Contenu de l'offre

L'ENVELOPPE CONTIENDRA LES PIECES SUIVANTES :

- LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION DATE ET SIGNE
- UN ACTE D'ENGAGEMENT A COMPLETER, A DATER ET A SIGNER PAR LES REPRESENTANTS QUALIFIES DE TOUTES LES ENTREPRISES CANDIDATES AYANT VOCATION A ETRE TITULAIRES DU MARCHE.
- LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES DATE ET SIGNE
- LE CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES DATE ET SIGNE.
- LA DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)
- LE MEMOIRE TECHNIQUE
- CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION DE TRAVAUX

6. MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

6.1. Modalités de transmission des offres

Les candidats transmettront leur offre uniquement par voie électronique/dématérialisée sur la plateforme de marché public du CDG59 https://marchespublics596280.fr

La transmission des offres par voie papier n'est pas autorisée.
Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites.
En cas d'envois successifs par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date et l'heure limites sera retenu.

6.2. Date limite de remise des prix

Les candidats devront déposer leur offre avant le **VENDREDI 11 DECEMBRE 2026 à 12h 00**.

La visite est obligatoire pour l'ensemble des Lots

Les candidats devront s'inscrire auprès de : credoarchitecture@gmail.com

Date des visites de site obligatoire :

Mercredi 02/12/2026 à 11h 00
Vendredi 04/12/2026 à 11h 00

7. JUGEMENT DES OFFRES

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché.

Critères de jugement des offres :

Le jugement des offres est effectué à partir des critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant.

Chaque critère est noté sur 100 pondérée à 50%.

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique	50%
2	Prix des prestations	50%

1. Valeur technique

Ce critère est apprécié sur la base des informations transmises par le(s) soumissionnaire(s) dans son mémoire technique permettant d'apprécier la mise en œuvre des prestations demandées.
L'appréciation se fera notamment sur la qualité du matériel proposé, sur les moyens et matériels mis en œuvre, sur le planning d'intervention.

2. Prix des prestations

La procédure de notation du critère « prix des prestations » est la suivante :
L'offre la moins chère est affectée de la note 100 (dix)
Les notes de chaque offre sont ramenées à une note sur 100 de la manière suivante :
100 x (Prix de l'offre la moins chère / Prix de chaque offre)

$$\text{Note de l'offre} = \frac{\text{Note maximale x Valeur meilleure offre}}{\text{Valeur de l'offre}} \quad \text{Pondérée à 50\%}$$

En fonction des différentes notes affectées et de leur pondération fixée ci-dessus, une note finale sur 100 sera établie pour chacun des candidats.

Le mémoire technique sera jugé sur les points suivants :

- Les moyens humains
- Les moyens techniques + références
- La sécurité en site occupé
- Chantier à faible nuisances
- Présentation des matériels et matériaux et leurs conformités

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande sur le site du CDG59 https : https://marchespublics596280.fr

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

9. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges, le tribunal compétent sera :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffrey Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE Cédex
Téléphone : 03.59.54.23.42 / Fax : 03.59.54.24.45
URL : http://lille.tribunal-administratif.fr